

**Séance du 9 Décembre 2025**

**Nombre de membres**

en exercice : 10

présents : 6

votants : 7

L'an 2025, le 9 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de mairie de Lorges sous la présidence de M. DENIS Bruno, Maire

**Date de la convocation:** 26/11/2025

Présents : M. DENIS Bruno, Maire, Mme MOREAU Virginie, MM : BRETON Alain, FROMET Mathieu, HENNEQUIN Patrice, REBOUSSIN Vincent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. COLIN Thibault à Mme MOREAU Virginie

Excusé(s) : Mmes : BAUMANN Michèle, THOMAS Laëtitia, M. DUC Bernard

**Secrétaire de séance:** M. HENNEQUIN Patrice

**1. PV du conseil municipal du 4 novembre 2025**

Adopté à l'unanimité

**2. Compte rendu des réunions**

Conseil communautaire

SIEOM

Projet éolien à Josnes

Commission moyens généraux

Commission voirie travaux

**3. Devis et convention SUEZ pour la vérification des points incendie**

Délibération 32

Monsieur le Maire rappelle qu'il incombe désormais à la commune de faire un contrôle des bouches et poteaux à incendie de son territoire tous les deux ans, sachant qu'un contrôle visuel sera effectué par le SDIS les années où l'entreprise de maintenance choisie par la commune ne passera pas.

Monsieur le Maire présente un devis au conseil municipal :

- Devis de SUEZ qui propose un contrôle qui sera réalisé tous les 2 ans : le coût du contrôle est de 45€ HT par point incendie (soit 9 unités) soit 405€ HT

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise SUEZ pour un coût 405€ HT soit 486€ TTC,

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

**4. Décision modificative**

Délibération 33

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Compte 681-042 +68 €
- Compte 615221 -68 €

Recette d'investissement :

- Compte 2804182-040 +68€

Dépenses d'investissement :

- Compte 2138 +68€

Après délibérations, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

**5. Exonération taxe foncière**

Délibération 34

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le hangar agricole situé 4 rue Nationale à Villemuzard (parcelle ZR0041 ZR0034) et appartenant à M. BRETON Olivier est soumis à tort à la taxe foncière.

Une erreur d'identification du bien a été commise au niveau des impôts fonciers au moment de l'achat du hangar.

Il est demandé une délibération du conseil pour permettre une exonération.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- D'APPLIQUER une exonération totale de la taxe foncière pour le hangar agricole situé sur la parcelle ZR0041 ZR0034 de

**M. BRETON Olivier**

- que cette exonération sera reconduite tacitement chaque année

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

## **6. Devis pour les portes de la salle des fêtes**

Délibération 35

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de changer les deux dernières portes de la salle des fêtes pourachever complètement les travaux de rénovation énergétique du bâtiment.

Monsieur le Maire présente deux devis au conseil municipal :

- Devis de POUET Menuiserie installée à Saint-Ay (45) qui propose le remplacement de deux portes pour un montant de 5479.83€ HT soit 6575.80€ TTC

- Devis de l'entreprise VILLEDIEU installée à Cravant (45) qui propose le remplacement de deux portes pour un montant de 5521.00€ HT soit 6625.20€ TTC.

Le montant des deux devis étant très proche, il est décidé de retenir le devis de l'entreprise la moins éloignée de la commune.

**Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**- DECIDE de retenir le devis de l'entreprise VILLEDIEU installée à Cravant (45) pour un montant de 5521.00€ HT soit 6625.20€ TTC,**

**- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

## **Questions diverses:**

- Devis pour l'entretien du terrain le long du cimetière à voir avec l'entreprise PESCHARD
- Devis attendu pour l'entretien annuel de la commune + la cour de la salle des fêtes
- Cérémonie des vœux prévue le 17/01/2026 à 15h à la salle des fêtes.
- Problèmes de voisinage

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Bruno DENIS